RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3XM
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : L'autre Faubourg - Rue Sorel Tracy - 49300 CHOLET
515193415 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-quatre février,
A 10 heures 30,

Monsieur Marc MALLET, demeurant [redacted]

Président et Associé Unique de la société 3XM,

A pris les décisions suivantes relatives :

- constatation du changement d'associé suite à l'apport des titres,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Marc MALLET, Associé Unique, constate qu'il a fait apport des 500 actions qu'il détenait à la société 2XM, société par actions simplifiée au capital de 1.997.414 euros, dont le siège social est situé 135 rue de Lorraine – 49300 CHOLET, immatriculée au RCS d'Angers sous le numéro 838 806 081, à compter de ce jour.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Marc MALLET

[redacted]